

DÉCISION N° 569 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer aux **1ères Rencontres du Réseau vélo et marche** qui se dérouleront du **1^{er} au 3 octobre 2025 à Annemasse**.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 12 5 SEP. 2025

Le Président

A large, stylized blue ink signature of François Grosdidier.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250925-Decis569-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

